



AGRIBIO 06

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



MAEC – Préservation de la biodiversité par une gestion pastorale respectueuse de l'environnement

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les outils de suivi de son contrat MAEC
- Comprendre les enjeux de biodiversité existant sur ses parcelles
- Comprendre l'impact de ses pratiques de pâturage sur les milieux et les espèces

CONTENU

- Introduction par le Maire de Levens
- Tour de table
- Présentation du PAEC Métropolitain des mesures de gestion et de l'articulation d'un plan de gestion
- Points administratifs relatifs à l'engagement MAEC : PAC, télépac, les nouveautés des MAEC, contrôles administratifs
- Enjeux environnementaux de la gestion pastorale : maintien de la biodiversité remarquable du territoire (espèces, milieux naturels)
- Enjeux de biodiversité des traitements antiparasitaires
- Visite de terrain : Objectifs des MAEC pour répondre à ces enjeux, mise en situation illustrant les enjeux pastoraux et de biodiversité (ouverture de milieux)
- Clôture : point sur la journée, évaluations individuelles et collectives

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques avec diaporama de présentation
- Supports papier
- Illustrations en photos
- Echange et partage d'expériences entre intervenant et participants
- Visite de terrain

Moyens matériels :

- Vidéoprojecteur
- Paperboard et feutres

INFOS PRATIQUES

Lieu : Levens

Session : Jeudi 6 mars 2025

Durée : 7 heures // **Horaires :** 9h00 - 17h00

Repas : offert par la Métropole de Nice Côte d'Azur

Intervenants : Tiphaine LE BRIS (CERPAM), Aurore VITALE et Laurent THOMMERET (Métropole Nice Côte d'Azur) avec prises de parole de Mireille DELRIEU (DDTM 06) et Éric BELLEAU (GDSA04)

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org // 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA

190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : Test de positionnement en début de formation / évaluation des acquis en fin de formation

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 28/02/2025.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 15
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**
- **Indicateur spécifique sur les formations MAEC :** taux de satisfaction de 96% en 2024